

8.3.2017

A8-0313/104

Amendement 104

Adina-Ioana Vălean

au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Rapport

Stefan Eck

Mercur

COM(2016)0039 – C8-0021/2016 – 2016/0023(COD)

A8-0313/2016

Projet de résolution législative

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet de résolution législative

Amendement

***1 bis. approuve la déclaration du
Parlement annexée à la présente
résolution;***

Or. en

Pour information, la déclaration est libellée comme suit:

Déclaration du Parlement européen sur la proposition de règlement relatif au mercure et abrogeant le règlement (CE) n° 1102/2008 (2016/0023(COD))

Le fait, pour le Parlement européen, d'accepter des actes d'exécution pour l'autorisation de nouveaux produits et procédés dans le cadre des négociations interinstitutionnelles portant sur la proposition de règlement relatif au mercure (2016/0023 (COD)) ne saurait constituer un précédent en ce qui concerne d'autres dossiers similaires et ne préjuge pas des négociations interinstitutionnelles sur les critères de délimitation pour le recours aux actes délégués et aux actes d'exécution.